

Priorités de la présidence en exercice sécurité maritime, sécurité alimentaire, échanges commerciaux et jeunesse	
Dossiers suivis par : Marc MAMINIAINA et Raj MOHABEER, Chargés de mission	

1. Résumé

La présidence malgache du Conseil des ministres a partagé ses priorités à savoir : la sécurité alimentaire ; la sécurité maritime ; et la dynamisation des échanges commerciaux. En parallèle à la démarche de co-construction du nouveau Plan de développement stratégique, la présidence en exercice a aussi sollicité le Secrétariat général sur la question de la jeunesse qui mérite une attention particulière dans les actions de l'organisation.

2. Etat d'avancement

2.1. Sécurité alimentaire et nutritionnelle : Programme SANOI

2.1.1. Améliorer l'accès des producteurs à des semences et plants améliorés

Le projet Food-Sec Semence, mis en œuvre par le CIRAD (en partenariat avec le FOFIFA Madagascar et le FAREI Maurice) intervient dans la sélection de variétés améliorées, l'appui aux structures de production de semences et à la production en elle-même.

À l'exception d'une serre pour le FAREI à Maurice (en cours de construction), la quasi-totalité des équipements de production de semence sont maintenant acquis ; on note en particulier la réhabilitation et l'équipement du laboratoire des plantes et de serres spécialisées du FOFIFA à Madagascar, la livraison d'une serre *insect-proof* pour l'INRAPE aux Comores et la fourniture d'équipements spécialisés pour les 4 pays. Les premiers cycles de multiplication de presque toutes les espèces ont pu être mis en place dans tous les pays (maïs, haricot, manioc, pomme de terre). Des échanges de variétés de pomme de terre ont pris place entre Maurice et les Comores. L'année 2022 a également permis de terminer la contractualisation avec les prestataires opérationnels en charge des essais agroécologiques, qui ont été co-construits au cours de l'année et qui ont débuté dans les quatre pays.

Les diagnostics des filières semencières ont été réalisés dans les 4 pays. Les premières restitutions aux acteurs ont été organisées ou sont prévues : Comores (novembre 2022), Seychelles (décembre 2022), Maurice (avril 2023), Madagascar (mai 2023). Ces diagnostics constitueront une base de travail pour l'élaboration des plans d'actions nationaux.

2.1.2. Promouvoir des pratiques agricoles de qualité

Quatre projets de proximité sont en cours de mise en œuvre dans 92 communes de Madagascar et des Comores (AKF, IITA, AFDI, AGRISUD). Ils visent à favoriser la diffusion des pratiques agroécologiques auprès des agriculteurs pour augmenter (principalement par l'amélioration des rendements) et diversifier les productions, notamment en faveur d'aliments présentant un intérêt nutritionnel. Les activités menées sur le terrain incluent l'appui à l'organisation des producteurs, la diffusion des pratiques agroécologiques (sensibilisation, démonstrations et formations au champs, encadrement technique...), la dotation en petits équipements, l'introduction de nouvelles variétés, l'appui au stockage, à la transformation et à la commercialisation... L'agroécologie est considérée comme un mode de production qui, par la bio-diversification et l'intensification de la production, peut aider les agriculteurs à répondre à la sécurité alimentaire et à faire face aux impacts du changement climatique.

À Maurice, le projet *Resilient ISland Endeavour* (R.I.S.E.), mis en œuvre par *Cooperazione Internazionale Sud-Sud*, vient de démarrer (février 2023) pour encadrer 250 exploitants dans la culture d'algues pour la diversification de l'alimentation et leur utilisation comme biofertilisant dans la production agricole.

Le projet APTAE-OI (Appropriation des Pratiques pour la Transition Agroécologique dans le sud-ouest de l'océan Indien) mené par le CIRAD, en partenariat avec Vélo Vert et la Chambre d'Agriculture de Maurice, a démarré en mars 2023. Le projet contribuera à la capitalisation des pratiques agroécologiques éprouvées dans les différents contextes et contribuera à leur diffusion à l'échelle de la région.

2.1.3. Sensibiliser et accompagner la diversification de l'alimentation des populations vulnérables

Deux projets poursuivent actuellement leur activité de sensibilisation aux bonnes pratiques alimentaires dans 27 communes de Madagascar. 32 Care groups ont été mis en place pour l'un (projet ACF), qui conduisent des activités de changement de comportement au niveau communautaire et dans les écoles. L'autre (Santé Sud) travaille au niveau de 13 cabinets d'accouchement communautaires pour améliorer le dépistage et la prise en charge des femmes et des enfants malnutris, et prévenir la malnutrition chronique. 50 agents communautaires ont été formés et sensibilisent les ménages aux « pratiques familiales essentielles » et aux bonnes pratiques alimentaires.

Un nouveau projet vient de débiter (février 2023) pour un appui à la promotion des modes nutritionnels sains par l'intégration du numérique et la participation des adolescents en Union des Comores (ONG DAYIMA). Ce projet prévoit de développer une plateforme numérique de collecte et partage d'information sur les bonnes pratiques nutritionnelles, et de favoriser l'adoption d'innovations culinaires fondées sur la valorisation des produits locaux nutritifs.

2.1.4. Renforcer les capacités des pays bénéficiaires dans le domaine sanitaire et phytosanitaire (SPS)

Le projet Jumelage entre les administrations française, italienne et malgache a démarré en septembre 2022 pour le renforcement du dispositif de surveillance et de contrôle de la qualité et conformité SPS des produits agricoles et agroalimentaires à Madagascar. Une première mission de diagnostic de la réglementation existante sur les médicaments vétérinaires a été réalisée en décembre 2022. En outre, 7 agents malgaches ont été formés pour constituer une task-force pour l'évaluation des systèmes de surveillance. De nombreuses missions d'experts sont prévues au cours des prochains mois.

Une assistance technique vient d'être contractée pour des actions au niveau régional. Sont prévus des échanges sur les principes communs de réglementation SPS au sein de la COI et des activités dans la continuité des travaux du Comité Scientifique Régional sur les filières maïs et volaille, des renforcements des capacités des services d'inspection et de contrôle SPS aux frontières, un appui à l'établissement de politiques nationales de laboratoire et à la mise en réseau des laboratoires, et des formations de techniciens (techniques, méthodes d'analyses, maintenance des équipements, etc.).

2.1.5. Améliorer l'information des États sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans chaque pays

À travers le projet Stat-FAO (Mise en place d'un réseau de systèmes d'informations sur l'agriculture et la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans les îles de l'océan Indien), le programme SANOI vise à renforcer les systèmes d'information nationaux des États

membres de la COI et à les mettre en réseau pour rendre l'information plus fiable et mieux partagée. En 2022, 4 ateliers de lancement officiel ont été réalisés dans chacun des 4 pays.

Des diagnostics nationaux de l'état des lieux des données et systèmes d'information existants ont été réalisés dans les 4 pays et alimentent actuellement la formulation de la stratégie régionale d'information sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Les task-forces nationales se mettent en place. En parallèle a débuté le rassemblement des données dans chaque pays et la construction d'une plateforme de partage de l'information. L'objectif est de pouvoir produire d'ici fin juin 2023 un premier rapport sur la situation régionale (avec suivi des séries historiques de données).

2.1.6. Chiffres clés

- Un budget de 16 200 000 € sous la gestion directe de la DUE.
- 13 projets dans 4 pays de l'océan Indien (Comores, Madagascar, Maurice et Seychelles), à travers une trentaine de partenaires, dont des instituts nationaux de recherche, des institutions internationales telles que le CIRAD et la FAO, ou des Organisations Non gouvernementales et des associations nationales.
- 40.000 petits exploitants à encadrer dont 40 % de femmes et 40 000 femmes à sensibiliser à l'amélioration de l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant âgés de 0 à 5 ans
- Production de semences base - pré-base pour 14 variétés améliorées de maïs, haricot, pomme de terre (14,5 t déjà produites) et de 1 654 boutures pour 5 variétés de manioc
- 4 diagnostics / états des lieux nationaux sur la disponibilité de données sur l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition

2.2. Sécurité maritime

2.2.1. MASE 2.0

Le 10 novembre 2022, le Secrétariat général, en collaboration avec la présidence malgache du Conseil des ministres, a organisé une consultation régionale sur les axes d'une nouvelle phase du programme MASE au ministère des Affaires étrangères de Madagascar à Antananarivo. Les États côtiers et insulaires de l'Afrique orientale et australe et de l'océan Indien, ainsi que les centres régionaux MASE et l'IOIRA ont participé à cette rencontre et ont adopté le Programme MASE 2.0 (dit 2^e génération).

L'objectif convenu d'un programme MASE 2.0. vise à soutenir la durabilité de l'architecture régionale de sécurité maritime et la doter d'une gouvernance institutionnelle et fonctionnelle renforcée ainsi que des moyens à l'atteinte d'un seuil minimal de capacités régionales de sécurité maritime et comporte les axes suivants :

1. Consolidation des acquis et soutien à l'Architecture de sécurité maritime en place.
2. Approfondissement et renforcement des capacités nationales et régionales.
3. Développement fonctionnel et géographique de l'Architecture.

Le Conseil extraordinaire de la COI réuni le 22 décembre 2022 a validé le Programme MASE 2.0 et a demandé au Secrétariat général de la COI de le soumettre aux partenaires de développement et aux membres observateurs, notamment l'Union européenne, pour la mobilisation des ressources financières nécessaires à sa mise en œuvre.

Le document du Programme MASE 2.0 a ainsi été transmis à l'Union européenne en vue d'un financement sous le NDICI. Une délégation de Bruxelles a fait une mission le 19

janvier 2023 au Secrétariat général de la COI pour des échanges plus approfondis dans le cadre de l'instruction d'un programme dans le domaine de la sécurité maritime pour l'Afrique.

Enfin, il convient de noter les éléments suivants :

- En termes d'opportunités, un programme MASE 2.0. :
 - o Confirmerait le rôle moteur de la COI et de ses États membres dans la promotion de la sécurité maritime régionale ;
 - o Approfondirait la contribution sous-régionale à la mise en œuvre de pans entiers de la Stratégie maritime intégrée de l'Union africaine à l'horizon 2050 ;
 - o Permettrait de renforcer les capacités nationales indispensables à l'atteinte d'un seuil minimal de capacité maritime durable ;
 - o Ouvrirait la voie à des partenariats élargis, notamment à l'échelle africaine et de l'Indo-pacifique, permettant aux États membres de jouer un rôle croissant pour la sécurisation de l'océan Indien tout en facilitant l'échange d'information (intelligence) et la conduite d'opérations en mer avec la contribution des acteurs internationaux évoluant dans le bassin indianocéanique ;
 - o Inscrirait plus fortement et durablement l'architecture de sécurité maritime comme un dispositif de coopération partagé, ouvert et dissuasif ;
 - o Faciliterait l'élargissement de l'architecture aux autres pays de la zone, dont le Mozambique et la Namibie qui ont indiqué, à l'atelier de novembre 2022, leur intérêt à rejoindre les accords MASE.

Le Secrétariat général tiendra informé les États membres de l'avancement de l'instruction et veillera à disposer d'une enveloppe de financement suffisante pour mettre en œuvre les activités envisagées avec les pays. Il veillera également à la pertinence et à la faisabilité concrète d'articulations avec les actions qui seraient portées par d'autres organisations. Enfin, il serait certainement judicieux de poursuivre le dialogue avec les autres partenaires et membres observateurs sur les sujets de la sécurité maritime afin d'élargir les opportunités de partenariats et de disponibilités de ressources / expertises en complément du soutien renouvelé attendu de l'Union européenne.

2.2.2. 3e Conférence ministérielle sur la sécurité maritime

La République de Maurice a annoncé l'organisation de la 3^{ème} Conférence ministérielle sur la sécurité maritime qui devrait probablement se tenir en septembre/octobre de cette année. Dans la perspective de cette rencontre de haut-niveau, il sera nécessaire d'engager une phase de consultations préliminaires avec les représentants de la communauté internationale, notamment les partenaires et les membres observateurs de la COI.

La Conférence ministérielle sera organisée en étroite collaboration avec la Commission de l'océan Indien, à l'instar des Conférences ministérielles de 2018 et 2019. Aussi, le Secrétariat général entamera des discussions avec les autorités mauriciennes pour la préparation de cette rencontre et les résultats attendus. D'ores et déjà, il semblerait que les thèmes abordés pourraient inclure :

- La lutte contre la pollution marine ;
- La lutte contre le trafic drogue sur la base des résultats de la Conférence sur l'abus de substances organisée par Maurice du 26 au 28 avril 2023 ;

- La lutte contre le trafic illégal d'espèces sauvages sur la base des résultats de l'atelier régional SADC-TWIX organisé à Maurice en janvier 2023 par l'ONG TRAFFIC avec la collaboration de la COI ;
- La mise en place d'un cadre régional pour le *legal finish* contre les crimes maritimes.

2.3. Échanges commerciaux

Suivant les priorités de la présidence en exercice ainsi que l'intérêt marqué des États membres pour un axe économique et commercial dans le prochain PDS de la COI, le Secrétariat général a initié les actions suivantes :

Améliorer la connectivité régionale : les ressources en subvention (financement de l'action) dans le cadre du projet d'appui institutionnel COI Horizon 2030 pourront permettre de réactiver les comités régionaux des aviations civiles et des transports aériens. De même, les ressources disponibles pourraient être mobilisées pour faciliter l'organisation des prochaines réunions du comité de travail régional sur la connectivité maritime régionale dont la dernière s'est tenue en novembre 2022 à Antananarivo. Des synergies avec le COMESA et l'IOA sont recherchées sur ces dossiers. La fiche 2.3. apporte plus de précisions sur ces sujets.

Comme indiqué lors de la session extraordinaire du Conseil en décembre 2022, le Secrétariat général prévoit également d'autres actions pour accompagner la relance qui, par ailleurs, ont été prises en compte dans le projet de PDS soumis au 37^e Conseil :

1. La facilitation pour la coopération pour l'acquisition groupée des besoins collectifs en produits de première nécessité.
2. L'approvisionnement des médicaments génériques dans le cadre de la veille sanitaire du réseau SEGA-One Health ;
3. L'opportunité de capitaliser sur la volonté de coopération renforcée des administrations douanières des États membres dans le cadre d'un comité régional sous l'égide de la COI ;
4. La formalisation d'accords de partenariats avec les acteurs de la région ayant une dimension économique dont COMESA, Cap Business océan Indien, APIOI conformément à la décision 3) d- de la session extraordinaire du Conseil de décembre 2022 ;
5. L'intégration de tous les acteurs nationaux concernés dont le secteur privé et les acteurs impliqués dans les comités de veille économique et commercial de chaque territoire dans le cadre d'une coopération avec Cap Business océan Indien.

2.4. Action transversale « jeunesse »

Pour rappel, le conseil a, lors de la session extraordinaire de décembre 2022, validé la proposition de faire de la thématique « jeunesse » une action transversale de la COI.

Afin de traduire dans le concret la décision ministérielle susmentionnée, le Secrétariat général a, dans une lettre en date du 7 avril 2023, proposé aux OPL que les Conseils nationaux de la jeunesse ou tout autre organe similaire constituent l'interface première du dialogue de la COI avec la jeunesse, en complément des collaborations existantes avec des associations et structures régionales à l'image de Synergie Jeunes. L'interlocuteur du Conseil national de la jeunesse de chacun des pays ainsi désigné agira comme un point focal et l'interlocuteur du Secrétariat général pour établir des commissions thématiques sur les axes du Plan de développement stratégique de la COI avec pour objectif de bâtir

un dialogue et déterminer des actions. Outre le point focal du Conseil national de la jeunesse, il est entendu que le ministère/département concerné des pays sera impliqué dans ce dialogue. En parallèle, le Secrétariat général prend les mesures nécessaires afin que tous les départements d'interventions impliquent les jeunes dans les activités.

Enfin, le Secrétariat général prépare actuellement une version adaptée du document 'Jeunesse' adopté par le Conseil pour une circulation plus large, incluant les partenaires au développement pour une mobilisation de moyens.

3. Proposition de décision

Le Conseil des ministres :

- a) ***Remercie la présidence malagasy du Conseil des ministres pour son impulsion aux actions de la COI ;***
- b) ***Demande au Secrétariat général de poursuivre la mobilisation des partenaires pour des activités en faveur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;***
- c) ***Invite les partenaires au développement et les membres observateurs à soutenir la poursuite des actions de la COI en faveur de la pleine opérationnalisation et la consolidation de l'architecture régionale de sécurité maritime ;***
- d) ***Prend note des actions envisagées en faveur du développement des échanges économiques comme indiqué dans le PDS 2023-2033 ;***
- e) ***Encourage le Secrétariat général à mobiliser les projets en cours ainsi que les membres observateurs et partenaires pour disposer de ressources permettant de mieux impliquer la jeunesse dans les actions de la COI.***

4. Rappel des décisions antérieures

Cf. Décision 3. Priorités de la présidence en exercice de la COI

Le Conseil des ministres :

Sur la sécurité alimentaire

- a) Prend note des informations sur l'état d'avancement des activités du Programme régional d'appui à la sécurité alimentaire et nutritionnelle (SANOI) ;
- b) Demande au Secrétariat général de s'assurer auprès des bailleurs et partenaires de la juste prise en compte des besoins régionaux dans un contexte en évolution, des cadres et initiatives existants et du rôle de pilotage de la COI dans les actions en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

Sur la sécurité maritime

- c) Valide le Programme MASE 2.0 et demande au Secrétariat général de la COI de le soumettre aux partenaires de développement et aux membres observateurs, notamment l'Union européenne, pour la mobilisation des ressources financières nécessaires à sa mise en œuvre ;

Sur la relance économique

- d) Donne son accord de principe pour la mise en place d'un cadre de coopération renouvelé avec le COMESA et d'un cadre de concertation avec Cap Business océan Indien et

l'Association des ports des îles de l'océan Indien et demande au Secrétariat général de soumettre à l'examen des États membres les projets de ces cadres juridiques ;

- e) Demande au Secrétariat général de mobiliser des ressources pour la mise en œuvre de la Feuille de route sur la connectivité maritime régionale dans le Sud-Ouest de l'océan Indien.

Sur l'axe transversal « jeunesse »

- f) Valide la proposition de faire de la thématique « jeunesse » une action transversale de la COI ;
- g) Remercie la présidence malgache du Conseil d'avoir pris cette initiative en lien avec la Déclaration du IV^e Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de la COI.